

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
 Désignation Commerciale M-Prep Neutraliser 5A
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Utilisation Identifiée PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie
 Utilisations Déconseillées Rien d'autre que ce qui précède.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 Identification de la société VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD
 Stroudley Road
 Basingstoke
 Hampshire
 RG24 8FW
 Royaume-Uni
 Téléphone +44 (0) 1256 462131
 Fax +44 (0) 1256 471441
 Email (personne compétente) mm.uk@vishaypg.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**
 Tél. d'urgence (00-1) 703-527-3887 CHEMTREC (24 heures)
 Langues parlées Toutes les langues européennes officielles.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- 2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)** Non classé conformément aux règlements CLP actuels.
- 2.2 Éléments d'étiquetage**
 Désignation Commerciale Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
 M-Prep Neutralizer 5A
 Contient: Non applicable
- Pictogramme(s) de Danger Aucun attribué.
- Mention(s) d'Avertissement Aucun attribué.
- Mention(s) de Danger Aucun attribué.
- Conseil(s) de Prudence Aucun attribué.
- 2.3 Autres dangers** Rien de connu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%WW	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Sodium tetraborate pentahydrate	< 0.01	12179-04-3	215-540-4	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360FD (SCL ≥4.5%)

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1	Description des premiers secours Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
	Inhalation	Laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
	Contact avec la Peau	Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
	Contact avec les yeux	Rincer la bouche à l'eau et faire boire 200-300ml d'eau. Ne pas faire vomir. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
	Ingestion	Non attribué.
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1	Moyens d'extinction Moyens d'Extinction Appropriés	Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.
	Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau.
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Ininflammable. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Une fois chauffée, la matière génère des vapeurs d'ammoniac anhydre qui nécessitent le port de protections respiratoire et oculaire pour la lutte anti-incendie.
5.3	Conseils aux pompiers	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Éviter de respirer vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Couvrir les déversements avec un matériau absorbant inerte. Neutraliser avec de l'acide dilué. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée.
6.4	Référence à d'autres sections	Voir Rubrique: 8, 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs.
------------	--	---

Révision: 2.0 Date: 17 Mars 2017

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

- 7.2 **Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**
 Température de stockage <27°C
 Temps limite de stockage Stable dans les conditions normales.
 Matières incompatibles Acides, Peroxydes, cuivre métallique, Étain, Zinc et leurs alliages, composés halogénés.
- 7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
 Voir Rubrique: 1.2.
- Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle
 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
Sodium Tetraborate Pentahydrate	12179-04-3 (1)	-	1	-	-	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

(1) Substance classée toxique pour la reproduction - Catégorie 1B

- 8.1.2 **Valeur limite biologique** Non fixé.
- 8.1.3 **PNECs et DNELs** Non fixé.
- 8.2 **Contrôles de l'exposition**
- 8.2.1 **Contrôles techniques appropriés**
 Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.
- 8.2.2 **Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)**
 Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. maintenir une bonne hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. EN CAS d'exposition: En cas de contact avec la peau ou les yeux, rincer à l'eau douce.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains:

Porter des gants imperméables (NE374). Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374 Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Des gants en néoprène ou en caoutchouc sont recommandés.

Protection respiratoire



Dangers thermiques

Protection de corps:

porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

Non applicable

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide incolore.
Odeur	Légère odeur d'ammoniac.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100°C
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'Evaporation	<1 (BuAc = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	760 mmHg @ 100°C
Densité de vapeur	1 (Air = 1)
Densité relative	1 (Water = 1)
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non fixé.
Température d'auto-inflammabilité	Non fixé.
Température de décomposition	Non fixé.
Viscosité	Non fixé.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

VOC: 0%

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
10.4 Conditions à éviter	Ajouter de l'hydroxyde de sodium à cette substance et/ou la chauffer entrainera la volatilisation de l'ammoniaque.
10.5 Matières incompatibles	Acides, Peroxydes, cuivre métallique, Étain, Zinc et leurs alliages, composés halogénés.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Une fois chauffée, la matière génère des vapeurs d'ammoniac anhydre qui nécessitent le port de protections respiratoire et oculaire pour la lutte anti-incendie.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques	Toutes les données issues d'enregistrements réalisés auprès de l'ECHA pour les substances mentionnées.
Toxicité aiguë - Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - Inhalation	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >20.0 mg/l. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sodium Tetraborate Pentahydrate: Résultat du test: Irritant pour les yeux. (EPA OPP 81-4) Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Sodium Tetraborate Pentahydrate: Rats exposed to the high dose of 518 mg/kg bw of borax (corresponding to a level of 58.5 mg B/kg bw) were sterile. (Weir RJ & Fisher RS, 1972) Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Autres informations	Rien de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
12.2 Persistance et dégradabilité	Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons)
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Facilement biodégradable.
12.4 Mobilité dans le sol	Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Le produit devrait être très mobile dans le sol. Soluble dans l'eau.
12.6 Autres effets néfastes	Pas classé comme PBT ou vPvB. Rien de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Neutraliser la matière absorbante avec de l'acide dilué.
13.2 Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.

	ADR/RID	IMDG	IATA/ICAO
14.1 Numéro ONU	Non classé	Non classé	Non classé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non classé	Non classé	Non classé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé	Non classé	Non classé
14.4 Groupe d'emballage	Non classé	Non classé	Non classé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé comme	Non classé

Révision: 2.0 Date: 17 Mars 2017

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

Polluant Marin.

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Voir Rubrique: 2
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Non applicable

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE

Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Substance(s) extrêmement préoccupante

Sodium tetraborate pentahydrate: Entrée 30: Restriction de l'approvisionnement des substances et mélanges au grand public, si classés comme Repr. 1A ou 1B. Proposition d'autorisation - recommandée pour inclusion dans l'Annexe XIV. Sodium tetraborate pentahydrate est inclus dans la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à autorisation (Annexe XIV REACH).

15.1.2 Règlements nationaux

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Rien de connu

Une évaluation de la sécurité chimique conformément à REACH n'est pas nécessaire.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Nouveau format de la réglementation SDS 2015/830, toutes les sections ont été mises à jour pour inclure de nouvelles informations. Veuillez examiner les FDS avec précaution.

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification harmonisée et Enregistrement(s) ECHA pré-existant Sodium tetraborate pentahydrate (N° CAS 12179-04-3).

Références bibliographiques:

1. Weir RJ & Fisher RS, 1972, Toxicologic studies on borax and boric acid., Toxicology and Applied Pharmacology 23: 351 - 364.
- Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Non classé	Calcul du seuil

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PBT: PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

SCL: Limite de concentration spécifique

STEL: Limite d'exposition (15 min)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

Classification des dangers / Code de classification:

Eye Irrit. 2; L'oeil Irritation, Catégorie 2

Repr. 1B; Reproductive toxicity, Category 1B

Mention(s) de Danger

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.